



Ville d'Esch-sur-Alzette.

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

16.05.2015

Date de la convocation des conseillers :

16.04.2015

point de l'ordre du jour no:

5

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 avril 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers
Esen, secrétaire général

Absents: Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Knaff, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Projet de plan de gestion des risques d'inondation

Vu la prise de position «des Gewässervertrags des Oberlaufes der Alzette zum Entwurf Hochwasserrisikomanagementplan für das Grossherzogtum Luxemburg» du 12 mars 2015, élaboré par le contrat de rivière Alzette;

Vu le rapport de la Commission de l'Energie et de l'Environnement du 9 avril 2015;

Vu la circulaire ministérielle 3221 du 22 décembre 2014 concernant l'information et consultation du public et des administrations communales concernant le plan de gestion des risques d'inondation ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**émet à l'unanimité
un avis favorable**

relatif au projet de plan de gestion des risques d'inondation.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 28.04.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

La bourgmestre,